



Commentaires sur le projet de Gazoduc Énergie Saguenay par GNL Québec Inc.

QUÉBEC

124, rue Saint-Pierre
Québec (Québec)
G1K 4A7

T 418 692.2634
1 800 563.4643

MONTRÉAL

530, rue St-André
Montréal (Québec)
H2L 5B9

T 514 842.9300
1 800 667.3131

Mémoire déposé au Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE)

13 octobre 2020

Mémoire Croisières AML

Croisières AML est une entreprise familiale québécoise fondée au Québec en 1972. Depuis, elle est devenue la plus importante compagnie de croisière au Canada, un fleuron de l'industrie touristique. Elle opère dans 10 ports le long du fleuve Saint-Laurent et est en lien avec sept régions touristiques de Montréal à Tadoussac. Elle emploie 750 employés pendant la saison touristique estivale. Les 600 000 passagers qui choisissent de vivre une expérience fluviale avec Croisières AML sont issus à 65% des marchés hors-Québec. Les marchés d'agrément, d'affaires et scolaires composent sa clientèle. Croisières AML offre des croisières d'observations de mammifères marins dans le Parc marin du Saguenay-St-Laurent («Parc marin») depuis le début des années 1990. L'entreprise y exploite une douzaine de navires.

Ayant pris la relève à la tête de la compagnie il y a près de quinze ans, Yan Hamel, président-directeur général, a à cœur la mise en valeur d'une de nos richesses collectives qui distingue la destination québécoise, notre majestueux Saint-Laurent. Ses offres terrestre et maritime variées en font un joyau national et une destination touristique distinctive et durable, dont le plein potentiel est encore à développer.

AML a participé activement à l'élaboration du Règlement sur les activités en mer dans le Parc marin du Saguenay Saint-Laurent et aussi contribué à l'élaboration du Plan de gestion des activités en mer qui comprend une trentaine de mesures en matière notamment de conservation des écosystèmes, d'utilisation durable des ressources et de mise en valeur du patrimoine naturel. L'entreprise a par ailleurs été l'instigatrice de l'Alliance Éco-Baleine, laquelle a comme objectifs de sensibiliser le public à la conservation, de limiter les impacts des activités d'observation en mer sur les baleines, d'assurer le suivi de la ressource et de l'efficacité des mesures de gestion et de suivre des pratiques responsables d'un point de vue environnemental, social et économique. La compagnie a d'ailleurs posé des actions tangibles afin de réduire le trafic maritime de sa flotte dans le secteur du Parc Marin. Concrètement, au cours des dix dernières années, le nombre de sorties en mer a été réduites de plus de 50%.

Le tourisme est la principale industrie du secteur du Saguenay-St-Laurent. Plusieurs régions avoisinantes telles que Charlevoix, Saguenay et la Côte nord en dépendent. L'écotourisme dont l'observation des mammifères marins, qualifié de produit d'appel pour ces régions, compte sur un

Mémoire Croisières AML

territoire distinctif dont fait partie intégrante le majestueux Fjord du Saguenay-St-Laurent désormais reconnu internationalement pour l'extrême beauté de ses paysages, sa faune et sa flore.

Uniquement pour la municipalité de Tadoussac située à l'entrée de celui-ci, on parle de 400 000 touristes et visiteurs annuellement dont 56% d'entre eux viennent spécifiquement y voir les baleines et 25% pour profiter de l'environnement naturel.

Avant la pandémie de Covid qui a frappé l'industrie touristique de plein fouet, le secteur touristique était en pleine effervescence au Québec ; le 3^e secteur d'exportation comptant des dizaines de milliers d'entrepreneurs répartis sur tout le territoire qui créent des emplois diversifiés et non-délocalisables. Une industrie qui par ses actions intensives de mise en marché sur les marchés hors-Québec devient un des meilleurs outils de promotion de la culture québécoise et de son vaste territoire.

LE PROJET - Gazoduc Énergie Saguenay par GNL Québec Inc.

D'entrée de jeu, nous souhaitons exprimer que nous ne sommes pas contre le développement économique toutefois dans le cas présent, nous nous sommes sentis interpellés par le projet de Gazoduc/Énergie Saguenay de GNL inc.

Puisque l'ampleur de ce projet génèrera un important trafic maritime qui pourrait impacter la biodiversité du Fjord du Saguenay et l'économie touristique de plusieurs régions dont le pôle touristique internationalement connu de Tadoussac, nous avons senti le besoin de partager nos préoccupations. Nous sommes notamment soucieux des phases de construction et d'exploitation du pipeline de gaz qui pourraient affecter plusieurs espèces animales et végétales à statut précaire dans les milieux naturels essentiels qui seraient traversés. Nous anticipons aussi le trafic des navires transportant le gaz liquéfié qui s'ajouterait au trafic projeté pour Ariane Phosphate et Métaux BlackRock qui franchiraient l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent.

L'embouchure du Saguenay est le point névralgique du point de vue du bruit pour le béluga du Saint-Laurent, seul refuge acoustique protégé. Véronique Lesage, chercheuse scientifique à la Direction régionale des sciences chez Pêches et Océans Canada, fait savoir que la préoccupation du bruit est bien réelle et que selon elle, il est faux de dire que cet enjeu n'a pas d'impact sur l'espèce et sur la communication entre les animaux.

Mémoire Croisières AML

Les différents chercheurs et experts du Groupe de recherche sur les mammifères marins (GREMM), du Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec, de l'Université du Québec en Outaouais, de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada ont tous fait part de leurs préoccupations quant aux bruits émis par les grands navires. Certains ont fait valoir que la différence de bruit généré par un grand navire marchand comparativement à celui provoqué par un petit bateau est de 20 décibels. Concrètement, ce serait donc dire que le bruit généré par un méthanier par exemple, serait environ 100 fois supérieur en termes de puissance acoustique qu'un navire de petite taille.

De ce fait, nous craignons que le passage de 320 méthaniers de 330 mètres de longueur par année et de leurs remorqueurs, dont les opérations ne peuvent être à risque nul d'accidents maritimes et environnementaux, ajouterait une pression importante sur la survie de cette espèce menacée et nuire à son rétablissement en plus de briser les paysages à couper le souffle de cette ancienne vallée glaciaire datant de plus de 350 millions d'années.

Malgré l'adoption par GNL Québec inc. d'une charte d'engagement en matière de protection des mammifères marins, incluant un programme de gains sonores de 5 M\$ sur 5 ans, nous ne voyons pas comment des mesures de mitigation pourraient réussir à amoindrir suffisamment les impacts sur les écosystèmes.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous appelons le gouvernement à exercer une extrême vigilance en raison des préoccupations majeures que suscite le projet GNL au regard des écosystèmes de ce milieu reconnu pour son unicité. Le Parc marin du Saguenay-St-Laurent abrite un milieu fragile qui mérite d'être préservé pour les générations futures mais aussi pour l'économie touristique régionale essentielle à la création et au maintien de milliers d'emplois.